

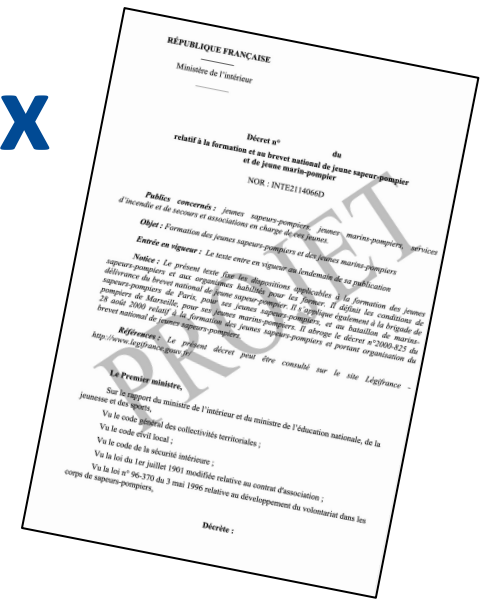
COMMISSION FÉDÉRALE JSP

Jeudi 14 octobre 2021



CONGRÈS NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE
MARSEILLE 2021

Présentation des nouveaux textes réglementaires relatifs aux JSP



Décret n° XX remplaçant le décret 2000-825 du 28 août 2000

• Article 1^{er}

L'union départementale de sapeurs-pompiers ou, à défaut, l'association départementale des jeunes sapeurs-pompiers peut être habilitée à la formation des jeunes sapeurs-pompiers par le représentant de l'État dans le département, **sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours**, dans les conditions prévues par arrêté des ministres chargés de la sécurité civile et de la jeunesse.

Elle est dénommée ci-après organisme habilité.

Présentation des nouveaux textes réglementaires relatifs aux JSP

- **Article 2**

Les épreuves permettant cette délivrance sont organisées par le service d'incendie et de secours, avec le concours de l'organisme habilité.

- **Article 3**

Les sapeurs-pompiers ou les personnels désignés par le service d'incendie et de secours dont ils relèvent pour une mission programmée d'encadrement de jeunes sapeurs-pompiers sont pris en charge, au titre de l'accident de service, en cas d'accident ou de maladie contractée à l'occasion de cette activité.

L'organisme habilité souscrit, en cas d'accident ou de maladie contractée à l'occasion de ses activités d'encadrement, une assurance garantissant aux adhérents, y compris aux encadrants non sapeurs-pompiers et aux sapeurs-pompiers hors service, une indemnisation compensant le reste à charge, notamment des risques de frais de soins et de prévoyance.

Présentation des nouveaux textes réglementaires relatifs aux JSP

- **Article 6**

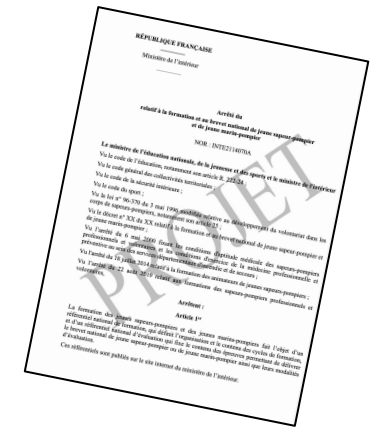
Il est institué un comité national appelé à donner son avis sur le cadre réglementaire et pédagogique de la formation applicable aux jeunes sapeurs-pompiers et aux jeunes marins-pompiers, présidé par le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ou son représentant.

Il est également institué au sein de chaque service départemental ou territorial d'incendie et de secours un comité pédagogique départemental chargé notamment d'assurer la continuité pédagogique dans l'organisation de la formation et des modalités d'évaluation, présidé par le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou son représentant.

Leurs compositions sont fixées à l'arrêté prévu à l'article 1^{er}.

- **Article 7 et 8 concernent les spécificités de la BSPP et du BMPM.**

Présentation des nouveaux textes réglementaires relatifs aux JSP



Arrêté n° XX remplaçant l'Arrêté du 8 octobre 2015 relatif à la formation et au brevet national de JSP et de JMP

Article 1^{er}

La formation des jeunes sapeurs-pompiers et des jeunes marins-pompiers fait l'objet d'un **référentiel national de formation**, qui définit l'organisation et le contenu des cycles de formation, et d'un **référentiel national d'évaluation** qui fixe le contenu des épreuves permettant de délivrer le brevet national de jeune sapeur-pompier ou de jeune marin-pompier ainsi que leurs modalités d'évaluation.

Ces référentiels sont publiés sur le site internet du ministère de l'intérieur.

Présentation des nouveaux textes réglementaires relatifs aux JSP

- **Article 3**

Au cours de la formation, le jeune sapeur-pompier ou le jeune marin-pompier effectue une visite médicale, dans les conditions fixées au référentiel national de formation précité, auprès d'un médecin du service d'incendie et de secours habilité à l'évaluation de l'aptitude.

- **Article 4**

La nature ou l'exercice des activités des jeunes sapeurs-pompiers doivent respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux mineurs reprises dans le référentiel national de formation.

- **Article 8**

A titre exceptionnel et en cas d'impossibilité d'organiser les épreuves de délivrance du brevet national, le directeur départemental des services d'incendie et de secours peut, après avis du comité pédagogique départemental, organiser une délibération du jury en vue de la délivrance de ce brevet par contrôle continu des connaissances et aptitudes sur la base des évaluations et appréciations figurant dans le livret de suivi individuel des candidats.

Présentation des nouveaux textes réglementaires relatifs aux JSP

- **Article 11**

La tenue du jeune sapeur-pompier ou du jeune marin-pompier portée lors de la participation aux séances de formation, aux manifestations sportives et aux cérémonies comprend au minimum :

- la combinaison ou l'ensemble deux pièces de manœuvre **en tissu de couleur bleu marine** ;
- le pull-over ou le sweat-shirt ou le polo ou le tee-shirt ;
- les bottes de protection avec ou sans lacets ;
- les gants de protection ;
- la casquette de couleur rouge **ou le calot** ;
- **le casque de protection de type A conforme au référentiel technique « vêtement et équipement de protection pour sapeurs-pompiers » ou le casque conforme à la norme NF EN 397 avec jugulaire, de couleur orange avec inscription « jeunes sapeurs-pompiers » ou « jeunes marins-pompiers »** ;
- la tenue de sport.
- La tenue est adaptée en fonction des activités de formation, des conditions climatiques et du règlement intérieur de l'organisme habilité.
- Un galon auto-agrippant de poitrine identifie le cycle de formation en cours d'acquisition par le jeune sapeur-pompier ou marin-pompier.

- **Article 12**

L'arrêté du 8 octobre 2015 relatif aux jeunes sapeurs-pompiers est abrogé.

Présentation du projet de référentiel national de formation



- **Ajout pour l'ensemble des séquences des cycles 1, 2, 3 & 4, des compétences et savoir agir issus du RNAC équipier SPV version du 22 août 2019.**
- **MAJ pour l'ensemble des séquences des Habiletés-Attitudes et Connaissances issues du RNAC équipier SPV version du 22 août 2019.**
- **MAJ des séquences pédagogiques conformément à l'abrogation des GNR et à la parution des GTO/GDO (GDO feux de structure, GTO « Établissements & techniques d'extinction », GTO « Engagement en milieu vicié », GTO « Sauvetages et mises en sécurités »).**
- **Remplacement du module « opérations diverses » par « Protection des personnes des biens et de l'environnement »**

Présentation du projet de référentiel national de formation : les modifications pédagogiques

CYCLE DE FORMATION JSP1



➤ **MODULE PROMPT SECOURS :**

Remplacement du module Prompt Secours JSP1 par le PSC1

➤ **MODULE INCENDIE:**

Protection individuelle et collective :

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *Présentation des différents appareils de protection respiratoire & description, composition et fonctionnement de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert (Fiche JSP1 – INC – A2)*

Sauvetages et Mises en sécurité :

Modification du contenu pédagogique de la séquence

- *Le matériel de sauvetages et de mises en sécurité « Le LSPCC et les autres matériels de sauvetage » - Fiche JSP1 – INC – B1*
- *Le matériel de sauvetages et de mises en sécurité « La description des échelles à main » - Fiche JSP1 – INC – B2*

Alimentation, établissements, extinction

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *Principe de la défense extérieure contre l'incendie - les points d'eau incendie – les points d'aspiration naturels et artificiels (Fiche JSP1 – INC – C2)*
- *La marche générale des opérations de lutte contre l'incendie (Fiche JSP1 – INC – C3)*

Présentation du projet de référentiel national de formation : les modifications pédagogiques

CYCLE DE FORMATION JSP1

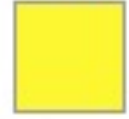


➤ MODULE ENGAGEMENT CITOYEN ET ACTEURS DE LA SC

Nouvelles séquences :

- *Situation de harcèlement (Fiche JSP1 –SC – B3)*

Présentation du projet de référentiel national de formation : les modifications pédagogiques



➤ MODULE PROMPT SECOURS :

*Cadre juridique
Notions élémentaires
Sécurité
Bilans
Détrences vitales*

Pour des raisons logistiques, pédagogiques, organisationnelles et après validation et sous la responsabilité du comité pédagogique départemental des JSP, il est possible de réaliser l'ensemble du module Prompt en cycles 2, 3 ou 4.

➤ MODULE INCENDIE:

Protection individuelle et collective :

Modification du contenu pédagogique des séquences

- Les contraintes liées à l'utilisation d'un appareil respiratoire isolant et la préparation à l'engagement (Fiche JSP2 – INC – A1)

Sauvetages Mises en sécurité:

Modification du contenu pédagogique des séquences:

- Les techniques de sauvetages et de mises en sécurité: utilisation du LSPCC (Fiche JSP2 – INC – B1)

- L'utilisation des échelles à coulisse (Fiche JSP2 – INC – B2)

Présentation du projet de référentiel national de formation : les modifications pédagogiques



➤ MODULE INCENDIE (SUITE):

Alimentation, établissements, extinction

Modification du déroulé pédagogique (ordre des séquences), du contenu sur les établissements et ajout de deux séquences (différents agents extincteurs et procédés d'extinction)

- *La Combustion (Fiche JSP2 – INC – C1)*
- *Modes de propagation (Fiche JSP2 – INC – C2)*
- *Comportement et réaction au feu (Fiche JSP2 – INC – C3)*
- *Les différents agents extincteurs (fiche JSP32 – INC- C4) : Auparavant JSP3*
- *Les procédés d'extinction (fiche JSP2 – INC- C5) : Auparavant JSP3*
- *Règles d'établissement des tuyaux et Les établissements (ETB1, ETB2 & ETB3 de plain-pied) (Fiche JSP2 – INC – C6)*
- *Les engins d'incendie et de secours (Fiche JSP2 – INC -C7)*

➤ MODULE PROTECTION DES PERSONNES DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT:

Modification du contenu pédagogique de la séquence

Matériel d'éclairage » - Fiche JSP2 – DIV – A2

Présentation du projet de référentiel national de formation : les modifications pédagogiques



➤ MODULE PROMPT SECOURS :

*Bilans
Détrences vitales
Autres atteintes*

Pour des raisons logistiques, pédagogiques, organisationnelles et après validation et sous la responsabilité du comité pédagogique départemental des JSP, il est possible de réaliser l'ensemble du module Prompt en cycles 2, 3 ou 4.

➤ MODULE INCENDIE:

Protection individuelle et collective :

Modification du contenu pédagogique des séquences

- L'engagement et l'après engagement (Fiche JSP3 – INC – A2)

Présentation du projet de référentiel national de formation : les modifications pédagogiques



➤ MODULE INCENDIE:

Sauvetages et mises en sécurité :

Modification du contenu pédagogique des séquences

- Les techniques de mise en œuvre du LSPCC (Fiche JSP3 – INC – B1)
- L'utilisation de l'échelle à crochets (Fiche JSP3 – INC – B2)

Alimentation, établissements, extinction

Modification du contenu pédagogique des séquences

- La mise en œuvre des PEI (hydrants, réalisation d'un dispositif d'aspiration,...) (Fiche JSP3 – INC – C2)
- Les établissements (ETB4, ETB5 & ETB6) (Fiche JSP3 – INC – C3)
- ~~Les différents agents extincteurs (fiche JSP3 – INC – C4)~~ : Séquence déplacée en JSP2
- ~~Les procédés d'extinction (fiche JSP3 – INC – C5)~~ : Séquence déplacée en JSP2

➤ MODULE PROTECTION DES PERSONNES DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT:

- ~~Typologie des ascenseurs (fiche JSP3 – DIV – A2)~~ : Séquence déplacée en JSP4

Présentation du projet de référentiel national de formation : les modifications pédagogiques



➤ MODULE PROMPT SECOURS :

Cadre juridique
Notions élémentaires
Sécurité
Bilan
Autres atteintes

Pour des raisons logistiques, pédagogiques, organisationnelles et après validation et sous la responsabilité du comité pédagogique départemental des JSP, il est possible de réaliser l'ensemble du module Prompt en cycles 2, 3 ou 4.

➤ MODULE INCENDIE:

Protection individuelle et collective

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *Mise en œuvre de l'ARI (parcours opérationnel) (Fiche JSP4 – INC – A5)*

Alimentation, établissements, extinction

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *Phénomènes thermiques et techniques d'intervention (Fiche JSP4 – INC – C1)*

- *Techniques d'autoprotection (Fiche JSP4 – INC – C4)*

Présentation du projet de référentiel national de formation : les modifications pédagogiques



➤ MODULE INCENDIE (SUITE):

Sauvetages et Mises en sécurité

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *La préparation des sauvetages et des mises en sécurité (Fiche JSP4 – INC – B1)*
- *Sauvetage du sauveteur (Fiche JSP4 – INC – B2)*

➤ MODULE PROTECTION DES PERSONNES DES BIENS ET DE L'ENVIRONNEMENT:

Modification du contenu pédagogique des séquences

- *Intervention sur les ascenseurs (Fiche JSP4 – PPBE – A3)*

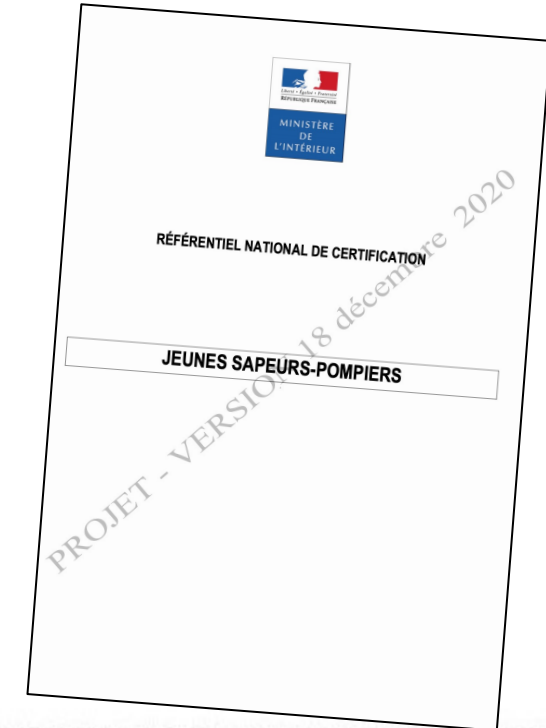
➤ MODULE ENGAGEMENT CITOYEN ET ACTEURS DE LA SC

Nouvelles séquences :

- *La gestion du stress (Fiche JSP4 – SC – B1)*

Présentation du projet de référentiel national d'évaluation

- **Modification des épreuves écrites des évaluations formatives des cycles 2 et 3 (QCM et JSP 2 et QROC en JSP3);**
- **Suppression de l'épreuve écrite au BNJSP;**
- **Modification des épreuves physiques et sportives**

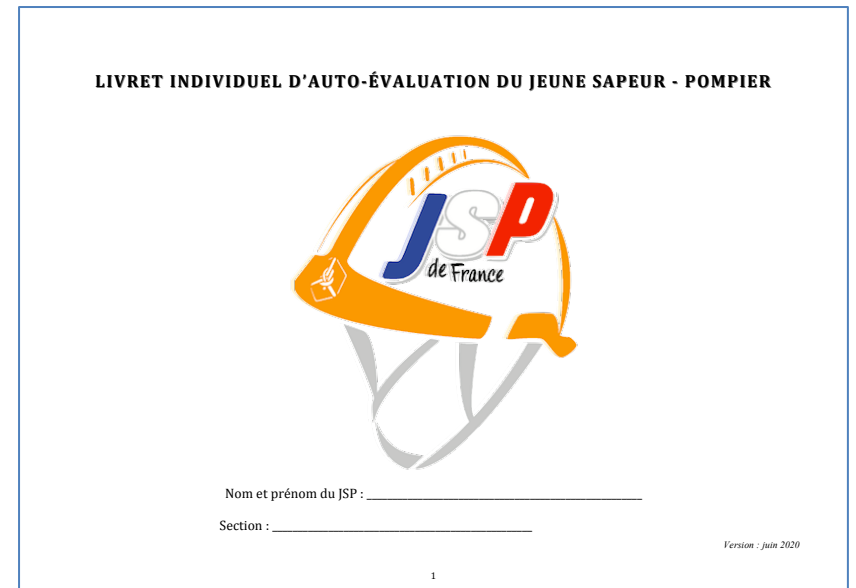


Présentation du projet de référentiel national d'évaluation

HOMME						
Note	Épreuve aquatique de sauvetage individuelle	Épreuve d'endurance cardio-respiratoire	Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs			Épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier
			CORDES		TRACTIONS	
			5m B. S.	10m B/J		
A	≤1'30	≥2000 m	Si le JSP effectuée une montée de corde de 5 mètres entièrement	Si le JSP effectuée deux montées de corde de 5 mètres entièrement	≥5	≤1'50
B	>1'30 et nage une distance de 50 mètres sans s'arrêter, sans aide, avec la technique de son choix et de sortir de l'eau par ses propres moyens.	<2000m et ≥1600 m	Si la distance est ≥ 3m	Si la distance est ≥ 5m	<5 et ≥ 2	>1'50 et ≤ 2'30

FEMME						
Note	Épreuve aquatique de sauvetage individuelle	Épreuve d'endurance cardio-respiratoire	Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs		Épreuve spécifique dénommée parcours sportif du sapeur-pompier	
			CORDES 5m B. S. ou B+J	TRACTIONS		
A	≤1'30	≥2000 m	Si la JSP effectuée une montée de corde de 5 mètres entièrement		≥3	≤ 2'10"
B	>1'30 et nage une distance de 50 mètres sans s'arrêter, sans aide, avec la technique de son choix et de sortir de l'eau par ses propres moyens.	<2000m et ≥1600 m	Si la distance est ≥ 3m		<3 et ≥ 1	>2'10 et < 2'45

Le livret individuel de suivi du parcours de formation et le livret d'auto-évaluation



Le livret individuel de suivi du parcours de formation

En fin de formation, les éléments portés sur le document de traçabilité et de synthèse doivent pour chacune des compétences signifier que la compétence est soit :

- « ACQUISE » ;
- « EN COURS D'ACQUISITION » ;
- « NON ACQUISE ».

En fin des cycles 1, 2 & 3, un « plan d'actions » concourant à l'acquisition des compétences du JSP sera élaboré pour les compétences « non acquises » ou « en cours d'acquisition ». Il est co-construit par l'équipe pédagogique et le JSP.

En fin du cycle 4, à l'issue du Brevet National de JSP, un « plan d'actions » concourant à l'acquisition des compétences non validées sera élaboré par l'équipe pédagogique en vue du rattrapage

**GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES BLOCS DE COMPÉTENCES
INC → Mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert**

Socles de compétences à acquérir	CYCLE DE FORMATION JSP2 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP3 (Evaluation formative)				CYCLE DE FORMATION JSP4	
	A	EVA	NA	Observations	A	EVA	NA	Observations	Réalisés	Observations
Le port de la tenue adaptée										
La connaissance du matériel										
Les contraintes liées à l'utilisation d'un ARI										
Les phases d'habillage et de contrôle										
Les rôles et missions (binôme d'exploration, de sécurité, contrôleur,...)										
Les mesures spécifiques avant l'engagement										
Les différentes techniques d'engagement										
Le retour engagement										
Les-missions de recherche										
L'utilisation de la ligne de vie										
L'aisance en progression simple										
Le respect du travail en binôme										
Les règles de reconnaissance										
Le travail en toute sécurité sous ARICO										
L'aisance sur un parcours opérationnel										
Le respect des consignes du chef d'agrès										

A : Acquis EVA : En Voie d'Acquisition NA : Non Acquis Case grisée : non évalué dans le cycle	Date : Noms et signatures des évaluateurs	Date : Noms et signatures des évaluateurs	Date : Nom et signature du responsable de section
--	--	--	--

PLAN D'ACTION RELATIF AU BLOC DE COMPÉTENCES
INC → Mise en œuvre de l'appareil respiratoire isolant à circuit ouvert

RdV JSP/RS	Plan d'action	Date limite de réalisation	Signatures	Date effective de réalisation
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	
Cycle :			<i>Jeune Sapeur Pompier</i>	
Date :			<i>Responsable de section</i>	

GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES BLOCS DE COMPÉTENCES – ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Socles de compétences	1 ^{ère} évaluation			2 ^{ème} évaluation			3 ^{ème} évaluation			4 ^{ème} évaluation			5 ^{ème} évaluation			Observations
	A	B	Ni A ni B	A	B	Ni A ni B	A	B	Ni A ni B	A	B	Ni A ni B	A	B	Ni A ni B	
Cycle 1																
Épreuve aquatique de sauvetage individuelle																
Épreuve spécifique du PSSP																
Épreuve d'endurance cardio-respiratoire																
Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs																
Cycle 2																
Épreuve aquatique de sauvetage individuelle																
Épreuve spécifique du PSSP																
Épreuve d'endurance cardio-respiratoire																
Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs																
Cycle 3																
Épreuve aquatique de sauvetage individuelle																
Épreuve spécifique du PSSP																
Épreuve d'endurance cardio-respiratoire																
Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs																
Cycle 4																
Épreuve aquatique de sauvetage individuelle																
Épreuve spécifique du PSSP																
Épreuve d'endurance cardio-respiratoire																
Épreuve d'évaluation de la force des membres supérieurs																
Notifié le :					Notifié le :					Notifié le :						
<i>Signature du jeune sapeur-pompier</i>					<i>Signature du responsable légal</i>					<i>Signature du responsable de section</i>						

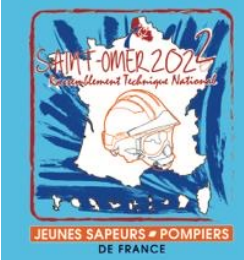
Le livret d'auto-évaluation

- Le précédent dispositif est complété par un livret individuel d'auto-évaluation, qui est détenu et renseigné par le jeune sapeur-pompier.
- Ce dernier lui permet de notifier et de suivre l'acquisition de ses compétences au fur et à mesure du déroulement du cycle.
- Régulièrement, au cours du cycle, l'équipe pédagogique réalisera un bilan avec le JSP qui permettra d'adapter la formation. Ce dernier sera notifié sur les livrets individuel

Le livret d'auto-évaluation

GRILLE DE SUIVI DE L'ACQUISITION DES BLOCS DE COMPÉTENCES – INC → Mise en œuvre de l'Appareil Respiratoire Isolant à Circuit Ouvert

Connaissances à acquérir	Cycle 1			Cycle 2			Cycle 3			Cycle 4		
	☹	☺	😊	☹	☺	😊	☹	☺	😊	☹	☺	😊
Je suis capable de m'équiper réglementairement conformément aux ordres du chef d'agrès												
Je suis capable de décrire l'ARICO et son fonctionnement												
Je connais les différents appareils de protection respiratoire (ARICF, ...)												
Je maîtrise les contraintes liées à l'utilisation de l'ARICO												
Je suis capable de m'habiller et de contrôler mon équipier												
Je connais les rôles et missions du binôme d'exploration, du binôme de sécurité et du contrôleur												
Je connais les mesures spécifiques avant l'engagement												
Je maîtrise les différentes techniques d'engagement												
Je maîtrise le retour d'engagement												
Je suis capable d'utiliser la ligne de vie												
Je suis capable de réaliser une progression simple avec aisance												
Je suis capable de travailler en binôme												
Je suis capable de participer à une mission de recherche												
Je suis capable de travailler en toute sécurité sous ARICO												
Je suis capable de réaliser un parcours opérationnel avec aisance												
Je suis capable de respecter les consignes du chef d'agrès												



OUVERT AU PUBLIC
CONCOURS DE MANOEUVRES
VILLAGE PREVENTION DES RISQUES



RASSEMBLEMENT TECHNIQUE NATIONAL
DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS
SAMEDI 2 JUILLET 2022
Saint-Omer



[f](#)
[t](#)
[i](#)
[v](#)
 @RTNJP2022
 @Uds62
 @SDISduPasdeCalais
 @ActuSDIS62

Partagez ce moment avec #RTNJP2022

**Avez vous des
questions ?**

